

## Sommaire

### COMMUNICATIONS DIVERSES

### DELIBERATIONS

1. Administration générale - Installation d'un nouveau membre du Conseil d'administration

**Rapporteur : Pascale MASOERO**

2. Finances - Budget principal du CIAS Arlysère - Budget primitif 2019

**Rapporteur : M. le Président**

3. Finances - Budget annexe de l'EHPAD de Frontenex - Budget primitif 2019

**Rapporteur : M. le Président**

4. Finances - Budget annexe de l'EHPAD de La Bâthie - Budget primitif 2019

**Rapporteur : M. le Président**

5. Finances - Budget annexe de l'EHPAD d'Ugine - Budget primitif 2019

**Rapporteur : M. le Président**

6. Finances - Budget annexe de la Résidence Autonomie de Frontenex - Budget primitif 2019

**Rapporteur : M. le Président**

7. Finances - Budget annexe de la Résidence Autonomie d'Albertville - Budget primitif 2019

**Rapporteur : M. le Président**

8. Finances - Budget annexe de la Résidence Autonomie d'Ugine - Budget primitif 2019

**Rapporteur : M. le Président**

9. Finances - Budget annexe du SSIAD (Service de Soins Infirmiers à Domicile) - Budget primitif 2019

**Rapporteur : M. le Président**

10. Finances - Budget annexe du SAAD (Service d'Accompagnement et d'Aide à Domicile) - Budget primitif 2019

**Rapporteur : M. le Président**



Albertville  
Allondaz  
Beaufort  
Bonvillard  
Césarches  
Cevins  
Cléry  
Cohennoz  
Crest-Voland  
Esserts-Blay  
Flumet  
Frontenex  
Gilly-sur-Isère  
Grésy-sur-Isère  
Grignon  
Hauteluce Les Saisies  
La Bâthie  
Le Giettaz  
Marthod  
Mercury  
Montailleur  
Monthion  
Notre-Dame-de-Bellecombe  
Notre-Dame-des-Millières  
Pallud  
Plancherine  
Queige  
Rognax  
Sainte-Hélène-sur-Isère  
Saint-Nicolas-la-Chapelle  
Saint-Paul-sur-Isère  
Saint-Vital  
Thénésol  
Tournon  
Tours-en-Savoie  
Ugine  
Venthon  
Verrens-Arvey  
Villard-sur-Doron



11.Finances - Budget annexe de l'Accueil de Jour Thérapeutique Albertville - Budget primitif 2019

**Rapporteur : M. le Président**

12.Aide à Domicile en Milieu Rural - Versement de subventions aux associations d'Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR) du Beaufortain et du Val d'Arly pour 2019 - Mise en place de conventions de partenariat et d'objectifs avec ces associations

**Rapporteur : François GAUDIN**

13.Aide à domicile à Albertville - Versement d'une participation à la SCIC Service Présence Aide à Domicile (SPAD)

**Rapporteur : François GAUDIN**

14.Enfance/Jeunesse - Centre Social du Val d'Arly - Transfert de la convention d'objectifs avec Vivre en Val d'Arly (VVA) - Versement d'une subvention à l'association

**Rapporteur : Pascale MASOERO**

15.Enfance/Jeunesse - Centre Social du Beaufortain – Versement d'une subvention à l'association d'Animation du Beaufortain (AAB)

**Rapporteur : Pascale MASOERO**

16.Ressources Humaines - Convention d'adhésion au service de calcul des allocations de retour à l'emploi du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale de la Savoie

**Rapporteur : M. le Président**

17.Date et Lieu de la prochaine réunion du Conseil d'Administration

**Rapporteur : M. le Président**

Le Conseil d'Administration du Centre intercommunal d'Action Sociale Arlysère, légalement convoqué le 8 février 2019, s'est réuni le Jeudi 14 février 2019 à 18h00, en séance publique à la salle de réunion à L'Arpège à Albertville, sous la présidence de Franck LOMBARD, Président.

**Nombre de membres en exercice : 33 / Quorum : 17**

**Nombre d'administrateurs présents : 28**

**Nombre d'administrateurs représentés : 2**

**Administrateurs présents :**

Prénoms	NOMS
Laurence	ANCENAY
Jean-Pierre	ANDRE
Marie-Claude	ANSANAY-ALEX
Jacqueline	BIETH
Jean-Louis	BILLON-BRUYAT
Lina	BLANC
Chloé	CHENAL
Georges	CROISSONNIER
François	GAUDIN
Mireille	GIORIA
Moustapha	HADDOU
Nathalie	LAISSUS
Patrick	LATOURE
Emmanuel	LOMBARD
Franck	LOMBARD
Evelyne	MARECHAL
Pascale	MASOERO
Michel	MASSAROTTI
Nathalie	MONVIGNIER MONNET
Sandrine	POIGNET
Elisabeth	REY
Claudine	RODRIGUES
Maguy	RUFFIER

Lucie	TARAJEAT
Catherine	TERRAZ
André	THOUVENOT
Laurent	VERNAZ
Etienne	WIROTH

**Administrateurs représentés :**

Philippe BRANCHE	Donne pouvoir à Maguy RUFFIER
André VAIRETTO	Donne pouvoir à Franck LOMBARD

**Etai<sup>ent</sup> excusés :** Annick CRESSENS, David GUILLOT et Marie-Agnès LEROUX

Le Conseil d'administration a choisi **Sophie GHIRON** comme Secrétaire de séance.

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 8 JANVIER 2019 A ALBERTVILLE**

*Le compte-rendu du 8 janvier 2019 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.*

**COMMUNICATIONS REGLEMENTAIRES**

**Arrêtés et Décisions pris en vertu des délégations données au Président par le Conseil d'Administration**

- **Décision n°2019-005 - Convention avec la Société API Restauration pour la préparation, la fourniture et la livraison des repas pour le multi accueil Galipette à Beaufort**

Le marché pour la préparation, la fourniture et la livraison des repas nécessaires au service de la restauration du multi accueil Galipette à Beaufort est confié à la société SA API Restauration – Cuisine centrale de Corbas – 46 rue Louis Pradel – 69960 CORBAS aux conditions ci-après :

<b>Repas livrés (TVA 5.5 %)</b>	<b>Tarif HT</b>	<b>Tarif TTC</b>
Déjeuner bébé	3.50 €	3.69 €
Déjeuner moyen	3.80 €	4.01 €
Déjeuner grand 5 éléments	4.02 €	4.24 €
Goûter 1 élément	0.50 €	0.53 €
Goûter 2 éléments	0.75 €	0.79 €
Goûter 3 éléments	0.96 €	1.01 €
Frais de livraison (TVA 20 %)	50.00 €	60.00 €

Le marché est conclu pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019.

- **Décision n°2019-004 – Création d’une régie de recettes CIAS Petite enfance**
- **Décision n°2019-006 - Création d’une sous régie Petite enfance Beaufort**
- **Décision n°2019-007 - Création d’une sous régie Petite enfance Frontenex**
- **Décision n°2019-008 - Création d’une sous régie Petite enfance Hauteluze**
- **Décision n°2019-009 - Création d’une sous régie Petite enfance Val d’Arly**
- **Décision n°2019-010 - Création d’une sous régie Petite enfance Ugine**
- **Décision n°2019-017- Création d’une régie d'avances CIAS Enfance Jeunesse Basse Tarentaise**
- **Décision n°2019-018 - Création d’une régie d'avances CIAS Enfance Jeunesse HCS**
- **Décision n°2019-022 - Création d’une régie de recettes Résidence des 4 Vallées à Albertville**
- **Décision n°2019-023 - Création d’une régie d'avances Service accueil de jour Thérapeutique Le Passé composé à Albertville**
- **Décision n°2019-024 - Création d’une régie de recettes Portage repas et téléalarme**
- **Décision n°2019-025 - Création d’une régie de recettes EHPAD La Nivéole à Ugine**
- **Décision n°2019-026 - Création d’une régie de recettes Service d’accompagnement et d’aide à domicile**
- **Décision n°2019-027 - Création d’une régie de recettes et d’avances Résidence autonomie Les Gentianes à Ugine**

## **AUTRES COMMUNICATIONS**

- **Arrêté n°2019-001 : Délégation de fonctions et de signature à Madame Pascale MASOERO, Vice-Présidente du CIAS Arlysère**

Le Président du CIAS Arlysère donne, sous sa surveillance et sous sa responsabilité, délégation de fonctions et de signature à Pascale MASOERO, Vice-Présidente du CIAS Arlysère, dans les matières suivantes:

- Convocation du Conseil d’administration
- Préparation et exécution des délibérations du Conseil d’administration
- Ordonnancement des dépenses et recettes du CIAS Arlysère
- Acceptation à titre conservatoire des dons et legs qui sont faits au CIAS Arlysère
- Nomination des agents du CIAS Arlysère et tous actes liés à la gestion du personnel

Le Président peut à tout moment reprendre la délégation qu’il a consentie, en tout partie, par abrogation du présent arrêté ou par la prise d’un nouvel arrêté déterminant les nouvelles matières déléguées à la Vice-Présidente.

Les actes pris par la Vice-Présidente dans les matières déléguées par le Président portent la mention « Pour le Président et par délégation, la Vice-Présidente ».

## EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR

**Pascale MASOERO et M. le Président** remercient l'ensemble du service commun (Finances, Ressources Humaines, ..) pour leurs investissements et leurs engagements dans la construction du CIAS. Et notamment dans la gestion des paies où le travail a été complexe, particulièrement pour l'intégration du prélèvement à la source (application du taux neutre) qui devrait être réglée sur les paies de Mars.

### **1. Administration générale - Installation d'un nouveau membre du Conseil d'administration**

**Rapporteur : Pascale MASOERO**

Par délibération n°01 du Conseil d'administration du 8 janvier 2019, M. le Président procédait à l'installation des administrateurs du CIAS Arlysère comprenant 16 membres du Conseil d'administration désignés par le Conseil Communautaire et 16 membres nommés parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social des communes (arrêté n°2018-157).

Par courrier en date du 23 janvier 2019, Madame Chantal LUYAT a fait part de sa démission au Conseil d'administration du CIAS Arlysère.

Par arrêté du Président de la CA Arlysère n°2019-019, Jacqueline BIETH est nommée membre du Conseil d'Administration du CIAS Arlysère en remplacement de Chantal LUYAT, démissionnaire.

**Ainsi, le Conseil d'administration est désormais constitué comme suit :**

- 16 membres du Conseil d'administration désignés par le Conseil Communautaire :

1- François GAUDIN
2- Pascale MASOERO
3- Emmanuel LOMBARD
4- Laurent VERNAZ
5- Jean-Pierre ANDRE
6- Elisabeth REY
7- Marie-Agnès LEROUX
8- André VAIRETTO
9- Marie-Claude ANSANAY ALEX
10- Annick CRESSENS
11- Mireille GIORIA
12- Catherine TERRAZ
13- Sandrine POIGNET
14- Philippe BRANCHE
15- Nathalie MONTVIGNIER MONNET
16- David GUILLOT

- 16 membres du Conseil d'Administration parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social :

1. Mme **Lucie TARAJAT** en qualité de représentante des associations familiales, sur proposition de l'**UDAF**.
2. M. **Georges CROISSONNIER** en qualité de représentant des associations de personnes âgées et retraitées du Département, sur proposition de l'**Association des retraités d'Ugine**.
3. M. **Michel MASSAROTTI** en qualité de représentant des associations de personnes handicapées du Département, sur proposition de l'**Association des Paralysés France Handicap**.
4. M. **André THOUVENOT** en qualité de représentant des associations de personnes handicapées du Département, sur proposition de l'**Association DELTHA SAVOIE**.
5. M. **Etienne WIROTH** en qualité de représentant des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions, sur proposition de l'Association **AART**.
6. Mme **Claudine RODRIGUEZ** en qualité de représentant des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions, sur proposition du **CAPS**.
7. M. **Patrick LATOUR** au titre de représentant de la CPAM.
8. Mme **Chloé CHENAL** au titre des personnes participant à des actions de prévention, d'animation et de développement social dans la Ville d'Albertville.
9. Mme **Maguy RUFFIER** au titre des personnes participant à des actions de prévention, d'animation et de développement social dans la commune d'Essert Blay.
10. M. **Moustapha HADDOU** au titre des personnes participant à des actions de prévention, d'animation et de développement social dans la commune d'Ugine.
11. Mme **Lina BLANC** au titre des personnes participant à des actions de prévention, d'animation et de développement social dans la commune de Grignon.
12. Mme **Evelyne MARECHAL** au titre des personnes participant à des actions de prévention, d'animation et de développement social dans la commune de Mercury.
13. Mme **Nathalie LAISSUS** au titre des personnes participant à des actions de prévention, d'animation et de développement social dans la Ville d'Albertville.
- 14. Mme Jacqueline BIETH au titre des personnes participant à des actions de prévention, d'animation et de développement social dans la commune de Queige.**
15. Mme **Laurence ANCENAY** au titre des personnes participant à des actions de prévention, d'animation et de développement social dans la commune de Notre Dame de Bellecombe.
16. M. **Jean-Louis BILLON-BRUYAT** au titre des personnes participant à des actions de prévention, d'animation et de développement social dans la commune de Gilly sur Isère.

*Délibération transmise au représentant de l'Etat le 21/02/2019*

## **FINANCES**

Lors du dernier Conseil d'administration, il a été acté de la structuration budgétaire du CIAS Arlysère comme suit :

- 1 Budget Principal (M14 – code budget : 50000)
- 9 Budgets Annexes (M22)
  - EHPAD (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes) de Frontenex (code budget : 50001)
  - EHPAD de La Bâthie (code budget : 50003)
  - EHPAD d'Ugine (code budget : 50002)
  - Résidence Autonomie de Frontenex (code budget : 50004)
  - Résidence Autonomie d'Albertville (code budget : 50005)
  - Résidence Autonomie d'Ugine (code budget : 50006)
  - SSIAD (Service de Soins Infirmiers A Domicile) : Albertville ; Frontenex ; Beaufortain/Val d'Arly (code budget : 50008)
  - SAAD (Service d'Accompagnement et d'Aide à Domicile) Albertville ; Frontenex ; Ugine (code budget : 50007)

- Accueil de Jour Thérapeutique Albertville (code budget : 50009)

Tous les budgets annexes M22 sont établis sur la base des propositions transmises par les différentes collectivités d'origine.

Il est à noter que le SAAD est un seul budget consolidé avec les trois services : Ugine, Albertville et Frontenex.

Pour le SSIAD, il a été procédé de la même façon, un budget unique avec les trois services : Frontenex, Beaufortain/Val d'Arly et Albertville.

## 2. Finances - Budget principal du CIAS Arlysère - Budget primitif 2019

*Rapporteur : M. le Président*

Dans la continuité du DOB intervenu le 8 janvier dernier, il est proposé d'approuver le Budget primitif du Budget principal 2019 du CIAS Arlysère comme suit :

### Section de fonctionnement

	Libellé	BP 2019
	<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>5 727 471</b>
011	Charges à caractère général	857 397,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	3 553 206,00
65	Autres charges de gestion courante	800 330,00
66	Charges financières	210 555,00
67	Charges exceptionnelles	750,00
022	Dépenses Imprévues	250 083
	<b>Total Dépenses réelles</b>	<b>5 672 321</b>
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	55 150,00
	<b>Total Dépenses d'ordre</b>	<b>55 150</b>
	<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>5 727 471</b>
70	Produits des services du domaine et ventes	1 163 516,00
74	Dotations et participations	1 529 600,00
75	Autres produits de gestion courante	514 245,00
77	Produits exceptionnels	2 500 610,00
013	Atténuations de charges	19 500,00
	<b>Total Recettes réelles</b>	<b>5 727 471</b>



## Section d'investissement

	Libellé	BP 2019
	<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>1 197 768</b>
16	Emprunts et dettes assimilées	170 000
20	Immobilisations incorporelles	1 550
21	Immobilisations corporelles	346 131
23	Immobilisations en cours	680 087
	<b>Total Dépenses réelles</b>	<b>1 197 768</b>
	<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>1 197 768</b>
13	Subventions d'investissement	802 705
16	Emprunts et dettes assimilées	339 913
	<b>Total Recettes réelles</b>	<b>1 142 618</b>
040	Opérations d'ordre de transferts entre se	55 150
	<b>Total Recettes d'ordre</b>	<b>55 150</b>

Le budget s'équilibre ainsi :

Libellé	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	5 727 471	5 727 471
INVESTISSEMENT	1 197 768	1 197 768
<b>TOTAL</b>	<b>6 925 239</b>	<b>6 925 239</b>

*Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le Budget primitif du Budget principal 2019 du CIAS Arlysère.*

*Délibération transmise au représentant de l'Etat le 21/02/2019*

### 3. Finances - Budget annexe de l'EHPAD de Frontenex - Budget primitif 2019

*Rapporteur : M. le Président*

Dans la continuité du DOB intervenu le 8 janvier dernier, il est proposé d'approuver le Budget primitif du Budget annexe de l'EHPAD de Frontenex comme suit :

## Section de fonctionnement

	Libellé	BP 2019
	<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>3 045 595</b>
011	Dépenses afférentes à l'exploitation courante	550 842
012	Dépenses afférentes au personnel	2 098 902
016	Dépenses afférentes à la structure	343 941
	<b>Total Dépenses réelles</b>	<b>2 993 685</b>
016	Dépenses afférentes à la structure	51 910
	<b>Total Dépenses d'ordre</b>	<b>51 910</b>
	<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>3 045 595</b>
017	Produits de la tarification	2 951 732
018	Autres produits relatifs à l'exploitation	93 863
	<b>Total Recettes réelles</b>	<b>3 045 595</b>

## Section d'investissement

Néant

Le budget s'équilibre ainsi :

Libellé	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	3 045 595	3 045 595
INVESTISSEMENT	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>3 045 595</b>	<b>3 045 595</b>

*Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le Budget primitif du Budget annexe 2019 de l'EHPAD de Frontenex.*

*Délibération transmise au représentant de l'Etat le 21/02/2019*

## 4. Finances - Budget annexe de l'EHPAD de La Bâthie - Budget primitif 2019

*Rapporteur : M. le Président*

Dans la continuité du DOB intervenu le 8 janvier dernier, il est proposé d'approuver le Budget primitif du Budget annexe de l'EHPAD de La Bâthie comme suit :

## Section de fonctionnement

	Libellé	BP 2019
	<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 795 260</b>
011	Dépenses afférentes à l'exploitation courante	395 182
012	Dépenses afférentes au personnel	1 117 854
016	Dépenses afférentes à la structure	238 986
	<b>Total Dépenses réelles</b>	<b>1 752 022</b>
016	Dépenses afférentes à la structure	43 238
	<b>Total Dépenses d'ordre</b>	<b>43 238</b>
	<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 767 874</b>
017	Produits de la tarification	1 696 084
018	Autres produits relatifs à l'exploitation	71 790
	<b>Total Recettes réelles</b>	<b>1 767 874</b>

## Section d'investissement

	Libellé	BP 2019
	<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>79 067</b>
16	Emprunts et dettes assimilées	5 567
21	Immobilisations corporelles	73 500
	<b>Total Dépenses réelles</b>	<b>79 067</b>
	<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>20 232</b>
10	Apports Dotations et Réserves	15 232
16	Emprunts et dettes assimilées	5 000
	<b>Total Recettes réelles</b>	<b>20 232</b>

Le budget s'équilibre ainsi :

Libellé	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	1 795 260	1 767 874
INVESTISSEMENT	79 067	20 232
<b>TOTAL</b>	<b>1 874 327</b>	<b>1 788 106</b>

Concernant la construction du budget de l'EHPAD de La Bâthie, la campagne EPRD (Etat des prévisions de recettes et de dépenses) permet aux budgets des EHPAD d'être votés en déséquilibre. La reprise des résultats de 2018 permettra d'équilibrer le budget.

**Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le Budget primitif du Budget annexe 2019 de l'EHPAD de La Bâthie.**

*Délibération transmise au représentant de l'Etat le 21/02/2019*

## **5. Finances - Budget annexe de l'EHPAD d'Ugine - Budget primitif 2019**

*Rapporteur : M. le Président*

Dans la continuité du DOB intervenu le 8 janvier dernier, il est proposé d'approuver le Budget primitif du Budget annexe de l'EHPAD d'Ugine comme suit :

### **Section de fonctionnement**

	<b>Libellé</b>	<b>BP 2019</b>
	<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>3 644 615,00</b>
011	Dépenses afférentes à l'exploitation courante	676 740,00
012	Dépenses afférentes au personnel	2 557 290,00
016	Dépenses afférentes à la structure	353 580,00
	<b>Total Dépenses réelles</b>	<b>3 587 610,00</b>
016	Dépenses afférentes à la structure	57 005,00
	<b>Total Dépenses d'ordre</b>	<b>57 005,00</b>
	<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>3 644 615,00</b>
017	Produits de la tarification	3 628 115,00
018	Autres produits relatifs à l'exploitation	16 500,00
	<b>Total Recettes réelles</b>	<b>3 644 615,00</b>

### **Section d'investissement**

	<b>Libellé</b>	<b>BP 2019</b>
	<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>100 000</b>
16	Emprunts et dettes assimilées	3 000
20	Immobilisations incorporelles	30 000
21	Immobilisations corporelles	67 000
	<b>Total Dépenses réelles</b>	<b>100 000</b>
	<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>1 000</b>
10	Apports Dotations et Réserves	1 000
	<b>Total Recettes réelles</b>	<b>1 000</b>

Le budget s'équilibre ainsi :

Libellé	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	3 644 615	3 644 615
INVESTISSEMENT	100 000	1 000
TOTAL	3 744 615	3 645 615

*Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le Budget primitif du Budget annexe 2019 de l'EHPAD d'Ugine.*

*Délibération transmise au représentant de l'Etat le 21/02/2019*

- DÉTAIL DES RECETTES

	EHPAD FRONTENEX	EHPAD LA BATHIE	EHPAD UGINE
	69 lits	41 lits	75 lits
TARIFS	69,41 € par jour	70,37 € par jour	68,20 € simple et 65,20 € double
RECETTES			
Usagers	1 682 064,00 €	1 054 594,00 €	1 583 700,00 €
ARS	932 065,00 €	456 897,00 €	1 365 735,00 €
Département	337 603,00 €	184 593,00 €	640 900,00 €

*M. le Président constate qu'il y a peu d'écart de prix entre les différentes structures et précise que 2019 a vu l'augmentation de ceux de l'EHPAD de Frontenex compte tenu du nouvel établissement.*

*André THOUVENOT souhaiterait que soient également connus les tarifs des structures similaires à celles du CIAS comme Claude Leger, Notre Dame des Vignes, St Thomas, Flumet, Beaufort et le Parc de Jade lors d'un prochain Conseil.*

## 6. Finances - Budget annexe de la Résidence Autonomie de Frontenex - Budget primitif 2019

*Rapporteur : M. le Président*

Dans la continuité du DOB intervenu le 8 janvier dernier, il est proposé d'approuver le Budget primitif du Budget annexe de la Résidence Autonomie de Frontenex comme suit :

## Section de fonctionnement

	Libellé	BP 2019
	<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>190 065,00</b>
011	Dépenses afférentes à l'exploitation courante	107 866,04
016	Dépenses afférentes à la structure	82 198,96
	<b>Total Dépenses réelles</b>	<b>190 065,00</b>
	<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>190 065,00</b>
017	Produits de la tarification	121 065,00
018	Autres produits relatifs à l'exploitation	69 000,00
	<b>Total Recettes réelles</b>	<b>190 065,00</b>

## Section d'investissement

Néant

Le budget s'équilibre ainsi :

Libellé	DEPENSES	RECETTES
<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>190 065</b>	<b>190 065</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL</b>	<b>190 065</b>	<b>190 065</b>

*Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le Budget primitif du Budget annexe 2019 de la Résidence Autonomie de Frontenex.*

*Délibération transmise au représentant de l'Etat le 21/02/2019*

## 7. Finances - Budget annexe de la Résidence Autonomie d'Albertville - Budget primitif 2019

*Rapporteur : M. le Président*

Dans la continuité du DOB intervenu le 8 janvier dernier, il est proposé d'approuver le Budget primitif du Budget annexe de la Résidence Autonomie d'Albertville comme suit :

Section de fonctionnement

	Libellé	BP 2019
	<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>635 989,00</b>
011	Dépenses afférentes à l'exploitation courante	186 950,00
012	Dépenses afférentes au personnel	304 500,00
016	Dépenses afférentes à la structure	95 139,00
	<b>Total Dépenses réelles</b>	<b>586 589,00</b>
016	Dépenses afférentes à la structure	49 400,00
	<b>Total Dépenses d'ordre</b>	<b>49 400,00</b>
	<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>635 989,00</b>
017	Produits de la tarification	380 000,00
018	Autres produits relatifs à l'exploitation	153 719,00
019	Produits financiers et produits non encaissables	100 000,00
	<b>Total Recettes réelles</b>	<b>633 719,00</b>
019	Produits financiers et produits non encaissables	2 270,00
	<b>Total Recettes d'ordre</b>	<b>2 270,00</b>

Section d'investissement

	Libellé	BP 2019
	<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>61 470,00</b>
16	Emprunts et dettes assimilées	7 000,00
21	Immobilisations corporelles	52 200,00
	<b>Total Dépenses réelles</b>	<b>59 200,00</b>
13	Opérations d'ordre de transferts entre sections	2 270,00
	<b>Total Dépenses d'ordre</b>	<b>2 270,00</b>
	<i>Résultat antérieur reporté</i>	
	<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>61 470,00</b>
10	Apports Dotations et Réserves	5 070,00
16	Emprunts et dettes assimilées	7 000,00
	<b>Total Recettes réelles</b>	<b>12 070,00</b>
28	Opérations d'ordre de transferts entre sections	49 400,00
	<b>Total Recettes d'ordre</b>	<b>49 400,00</b>

Le budget s'équilibre ainsi :

Libellé	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	635 989	635 989
INVESTISSEMENT	61 470	61 470
TOTAL	697 459	697 459

*Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le Budget primitif du Budget annexe 2019 de la Résidence Autonomie d'Albertville.*

*Délibération transmise au représentant de l'Etat le 21/02/2019*

#### **8. Finances - Budget annexe de la Résidence Autonomie d'Ugine - Budget primitif 2019** Rapporteur : M. le Président

Dans la continuité du DOB intervenu le 8 janvier dernier, il est proposé d'approuver le Budget primitif du Budget annexe de la Résidence Autonomie d'Ugine comme suit :

##### **Section de fonctionnement**

	Libellé	BP 2019
	<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>518 190</b>
011	Dépenses afférentes à l'exploitation courante	156 050
012	Dépenses afférentes au personnel	171 220
016	Dépenses afférentes à la structure	188 300
	<b>Total Dépenses réelles</b>	<b>515 570</b>
016	Dépenses afférentes à la structure	2 620
	<b>Total Dépenses d'ordre</b>	<b>2 620</b>
	<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>518 190</b>
017	Produits de la tarification	384 200
018	Autres produits relatifs à l'exploitation	133 990
	<b>Total Recettes réelles</b>	<b>518 190</b>



## Section d'investissement

	Libellé	BP 2019
	<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>5 620</b>
16	Emprunts et dettes assimilées	3 000
20	Immobilisations incorporelles	600
21	Immobilisations corporelles	2 020
	<b>Total Dépenses réelles</b>	<b>5 620</b>
	<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>5 620</b>
16	Emprunts et Dettes assimilées	3 000
	<b>Total Recettes réelles</b>	<b>3 000</b>
28	Amortissements des immobilisations	2 620
	<b>Total Recettes d'ordre</b>	<b>2 620</b>

Le budget s'équilibre ainsi :

Libellé	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	518 190	518 190
INVESTISSEMENT	5 620	5 620
<b>TOTAL</b>	<b>523 810</b>	<b>523 810</b>

*Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le Budget primitif du Budget annexe 2019 de la Résidence Autonomie d'Ugine.*

*Délibération transmise au représentant de l'Etat le 21/02/2019*

### • DÉTAIL DES RECETTES

	RA FRONTENEX	RA ALBERTVILLE	RA UGINE
	7 appartements	42 appartements	54 appartements
<b>TARIFS</b>			
<b>Hébergement</b>	860 €/mois pour 27m2	T1 (34 m2) - 1pers : 737,80 €	Studio (30 m2) : 552 €
	970 €/mois pour 31m2	2 pers : 835,14 €	T1bis (40,25 à 36,08 m2) : 609 €
		T2 (53,95 m2) - 1pers : 848,78 €	T2 (51,10 m2) : 677 €
		2 pers : 953,25 €	T3 (63,37 m2) : 732 €
<b>Repas</b>	Petit Déjeuner : 4 €	Résidents : 11,34 €	Résidents : 8,35 €
	Déjeuner : 10,50 €	Invités : 14 €	Retraités ext : 9,25 €
	Diner : 10,50 €		Invités (repas ordinaire) : 10,55 €
			Invités (repas de fêtes) : 16,20 €

*Il est constaté une plus grande différence de tarifs entre les résidences autonomes du CIAS Arlysère que sur les EHPAD. Cela s'explique par l'histoire de chaque établissement.*

*Emmanuel LOMBARD pense qu'il serait intéressant d'être en mesure de connaître la capacité d'accueil sur le territoire.*

## 9. Finances - Budget annexe du SSIAD (Service de Soins Infirmiers à Domicile) - Budget primitif 2019

*Rapporteur : M. le Président*

Dans la continuité du DOB intervenu le 8 janvier dernier, il est proposé d'approuver le Budget primitif du Budget annexe du SSIAD comme suit :

### Section de fonctionnement

	Libellé	BP 2019
	<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 479 092</b>
011	Dépenses afférentes à l'exploitation courante	204 568
012	Dépenses afférentes au personnel	1 146 252
016	Dépenses afférentes à la structure	117 082
	<b>Total Dépenses réelles</b>	<b>1 467 902</b>
016	Dépenses afférentes à la structure	11 190
	<b>Total Dépenses d'ordre</b>	<b>11 190</b>
	<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 479 092</b>
017	Produits de la tarification	1 470 125
018	Autres produits relatifs à l'exploitation	4 251
019	Produits financiers et produits non encaissés	4 716
	<b>Total Recettes réelles</b>	<b>1 479 092</b>

## Section d'investissement

	Libellé	BP 2019
	<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>10 661,00</b>
21	Immobilisations corporelles	5 945,00
	<b>Total Dépenses réelles</b>	<b>5 945,00</b>
13	Amortissements	4 716,00
	<b>Total Dépenses d'ordre</b>	<b>4 716,00</b>
	<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>10 661,00</b>
10	Apports Dotations et Réserves	3 975,00
	<b>Total Recettes réelles</b>	<b>3 975,00</b>
28	Amortissements des immobilisations	6 686,00
	<b>Total Recettes d'ordre</b>	<b>6 686,00</b>

Le budget s'équilibre ainsi :

Libellé	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	1 479 092	1 479 092
INVESTISSEMENT	10 661	10 661
<b>TOTAL</b>	<b>1 489 753</b>	<b>1 489 753</b>

*Il est précisé qu'il n'y a pas de tarifs pour le SSIAD dans la mesure où il s'agit d'actes de soins pris en charge par l'ARS.*

**Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le Budget primitif du Budget annexe 2019 du SSIAD.**

*Délibération transmise au représentant de l'Etat le 21/02/2019*

### 10. Finances - Budget annexe du SAAD (Service d'Accompagnement et d'Aide à Domicile) - Budget primitif 2019

*Rapporteur : M. le Président*

Dans la continuité du DOB intervenu le 8 janvier dernier, il est proposé d'approuver le Budget primitif du Budget annexe du SAAD comme suit :

Section de fonctionnement

	Libellé	BP 2019
	<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 385 030</b>
011	Dépenses afférentes à l'exploitation courante	110 891
012	Dépenses afférentes au personnel	2 150 938
016	Dépenses afférentes à la structure	109 851
	<b>Total Dépenses réelles</b>	<b>2 371 680</b>
016	Dépenses afférentes à la structure	13 350
	<b>Total Dépenses d'ordre</b>	<b>13 350</b>
	<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 385 030</b>
017	Produits de la tarification	2 025 900
018	Autres produits relatifs à l'exploitation	221 300
019	Produits financiers et produits non encaissables	137 830
	<b>Total Recettes réelles</b>	<b>2 385 030</b>

Section d'investissement

	Libellé	BP 2019
	<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>15 365</b>
20	Immobilisations incorporelles	1 000
21	Immobilisations corporelles	5 165
	<b>Total Dépenses réelles</b>	<b>6 165</b>
13	Opérations d'ordre de transferts entre sections	9 200
	<b>Total Dépenses d'ordre</b>	<b>9 200</b>
	<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>15 365</b>
10	Apports Dotations et Réserves	2 015
	<b>Total Recettes réelles</b>	<b>2 015</b>
28	Amortissements des immobilisations	13 350
	<b>Total Recettes d'ordre</b>	<b>13 350</b>

Le budget s'équilibre ainsi :

Libellé	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	2 385 030	2 385 030
INVESTISSEMENT	15 365	15 365
<b>TOTAL</b>	<b>2 400 395</b>	<b>2 400 395</b>

**Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le Budget primitif du Budget annexe 2019 du SAAD.**

*Délibération transmise au représentant de l'Etat le 21/02/2019*

- **DÉTAIL DES RECETTES**

	SAAD ALBERTVILLE	SAAD UGINE	SAAD FRONTENEX
TARIFICATION APA	22,68 €/H	23,03 €/H	22,26 €/H
TARIFICATION HORS APA	22,68 €/H	25,00 €/H	23,40 €/H

*L'APA (Allocation personnalisée d'autonomie) est fixée et versée par le Département aux différents opérateurs. L'objectif est de tendre vers une convergence tarifaire entre les 3 services.*

### **11. Finances - Budget annexe de l'Accueil de Jour Thérapeutique Albertville - Budget primitif 2019**

*Rapporteur : M. le Président*

Dans la continuité du DOB intervenu le 8 janvier dernier, il est proposé d'approuver le Budget primitif du Budget annexe de l'Accueil de Jour Thérapeutique Albertville comme suit :

#### **Section de fonctionnement**

	Libellé	BP 2019
	<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>217 929</b>
011	Dépenses afférentes à l'exploitation courante	41 623
012	Dépenses afférentes au personnel	156 054
016	Dépenses afférentes à la structure	18 840
	<b>Total Dépenses réelles</b>	<b>216 517</b>
016	Dépenses afférentes à la structure	1 412
	<b>Total Dépenses d'ordre</b>	<b>1 412</b>
	<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>217 929</b>
017	Produits de la tarification	217 929
	<b>Total Recettes réelles</b>	<b>217 929</b>

## Section d'investissement

	Libellé	BP 2019
	<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>2 380,00</b>
21	Immobilisations corporelles	2 380,00
	<b>Total Dépenses réelles</b>	<b>2 380,00</b>
	<b>Total Dépenses d'ordre</b>	<b>0,00</b>
	<i>Résultat antérieur reporté</i>	
	<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>2 380,00</b>
10	Apports Dotations et Réserves	968,00
	<b>Total Recettes réelles</b>	<b>968,00</b>
28	Amortissements des immobilisations	1 412,00
	<b>Total Recettes d'ordre</b>	<b>1 412,00</b>

Le budget s'équilibre ainsi :

Libellé	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	217 929	217 929
INVESTISSEMENT	2 380	2 380
<b>TOTAL</b>	<b>220 309</b>	<b>220 309</b>

*Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le Budget primitif du Budget annexe 2019 de l'Accueil de Jour Thérapeutique Albertville.*

*Délibération transmise au représentant de l'Etat le 21/02/2019*

- ENCOURS DE LA DETTE CONSOLIDÉE au 1<sup>er</sup> Janvier 2019

Budgets	Encours au 01/01/2019	REMBOURSEMENT CAPITAL
PRINCIPAL (Construction EHPAD Frontenex)	8 931 119 €	158 194 €
PRINCIPAL (Multi Accueil Flumet)	371 978 €	9 812 €
EHPAD La Bâthie	2 266 €	567 €
<b>TOTAL</b>	<b>9 305 363 €</b>	<b>168 573 €</b>

*Pascale MASOERO conclut cette partie financière en soulignant l'enjeu et l'importance du transfert de l'ensemble de cette compétence « Action sociale ».*

## **12. Aide à Domicile en Milieu Rural - Versement de subventions aux associations d'Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR) du Beaufortain et du Val d'Arly pour 2019 - Mise en place de conventions de partenariat et d'objectifs avec ces associations**

*Rapporteur : François GAUDIN*

L'association d'Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR) du Beaufortain et du Val d'Arly sont des associations qui œuvrent respectivement dans les territoires du Beaufortain et du Val d'Arly pour proposer des services à domicile pour le développement de l'autonomie et le maintien à domicile (ménage, repassage, aide et accompagnement...) depuis de longues années.

Depuis 2017, la CA Arlysère, se substituant à la Communauté de Communes du Beaufortain et à Com'Arly, avait attribué à chacune de ces associations des subventions de fonctionnement à ces associations pour les soutenir dans la mise en œuvre de leur projet :

- ADMR du Beaufortain : 16 694 €
- ADMR du Val d'Arly : 17 600 €

Pour l'année 2019 et pour permettre à ces associations de poursuivre leur activité d'utilité publique, il est proposé d'attribuer à chacune de ces associations les mêmes montants que précédemment à savoir :

- ADMR du Beaufortain : 16 694 €
- ADMR du Val d'Arly : 17 600 €

L'ADMR du Beaufortain a, par courrier du 14 janvier 2019, sollicité une subvention de 19 185 €.  
L'ADMR du Val d'Arly a, par courrier du 31 janvier 2019, sollicité une subvention de 19 050 €.

Ainsi, il est proposé de mandater M. François GAUDIN et Mme la Directrice du CIAS pour examiner ces demandes de subventions et faire, dans le courant de l'année, proposition au Conseil d'administration de conventions de partenariat et d'objectifs à intervenir avec ces associations définissant pour les années à venir les modalités de soutien du CIAS à ces associations.

*Jacqueline BIETH s'étonne du montant des subventions accordées qui ne correspondent pas aux demandes des associations. S'agissant de l'ADMR du Beaufortain, cette dernière assurera la mission de portage des repas. Après vérification, il est précisé que le courrier reçu de demande de subventions avec augmentation s'entend hors portage des repas.*

*François GAUDIN rappelle que ces demandes vont être examinées et qu'un travail approfondi va être fait sur les conventions de partenariats et d'objectifs qui définiront justement les modalités de soutien à ces associations. Les élus du CIAS peuvent évidemment participer à ce travail.*

**Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- **approuve l'attribution d'une subvention 2019 à hauteur de 16 694 € à l'ADMR du Beaufortain ;**
- **approuve l'attribution d'une subvention 2019 à hauteur de 17 600 € à l'ADMR du Val d'Arly ;**
- **mandate M. François GAUDIN et Mme la Directrice du CIAS pour préparer les conventions de partenariat et d'objectifs à intervenir avec ces associations ;**

- **autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer tout acte afférent à ce dossier.**

*Délibération transmise au représentant de l'Etat le 21/02/2019*

### **13. Aide à domicile à Albertville - Versement d'une participation à la SCIC Service Présence Aide à Domicile (SPAD)**

**Rapporteur : François GAUDIN**

La Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC), domicilié 16 place Ferdinand Million à Albertville, assure la mise en œuvre de prestations de services non médicaux de proximité auprès des personnes âgées ou handicapées, afin de favoriser leur maintien à domicile.

Le SPAD intervient actuellement dans 14 des 39 communes que compte l'Agglomération en complément avec les services proposés par le CCAS de la Ville d'Albertville transférés au CIAS Arlysère depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019 ainsi que dans 13 autres communes.

Un travail est en cours avec le SPAD et les communes bénéficiaires des services du SPAD jusqu'alors quant aux modalités de transfert des contrats.

Concernant la Ville d'Albertville, une convention préexistait entre la commune et le SPAD pour les années 2017 et 2018 dans laquelle la Ville d'Albertville et la SCIC SPAD convenait d'unir leurs efforts afin de garantir une prestation de qualité et un service de proximité, 7 jours sur 7 aux Albertvillois.

Afin de permettre la poursuite des actions de maintien à domicile assurées par la SCIC SPAD, il convient de :

- Pour le territoire d'Albertville de renouveler la convention d'objectifs dans les mêmes termes pour l'année 2019 fixant le concours financier du CIAS Arlysère en substitution à la Ville d'Albertville à hauteur de 40 000 € ;
- mandater M. François GAUDIN et Mme la Directrice du CIAS Arlysère pour examiner les modalités de partenariat qui peuvent être établies dans les autres communes d'intervention du SPAD et ce, en cohérence avec les services d'aide au maintien à domicile mis en œuvre par ailleurs par le CIAS Arlysère et ses autres partenaires.

*A la question d'Emmanuel LOMBARD qui s'interroge si d'autres communes conventionnent avec le SPAD et à celle de Marie-Claude ANSANAY ALEX qui se demande si l'intervention du SPAD va s'étendre à tout le territoire Arlysère, François GAUDIN indique qu'un travail va être entrepris afin d'examiner les modalités d'intervention du SPAD et ce, en cohérence avec les services d'aide au maintien à domicile mis en œuvre par le CIAS Arlysère et ses autres partenaires.*

**Le Conseil d'administration, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- **autorise le renouvellement de la convention d'objectifs avec la SCIC SPAD pour l'année 2019 dans les mêmes termes que les années précédentes pour le territoire d'Albertville ;**
- **approuve l'attribution d'une subvention de 40 000 € pour le territoire d'Albertville pour l'année 2019 à la SCIC SPAD ;**
- **mandate M. François GAUDIN et Mme la Directrice du CIAS Arlysère pour préparer les modalités de transfert des contrats établis dans les autres communes d'intervention du SPAD qui seront soumis au Conseil d'administration ;**
- **autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer tout acte afférent à ce dossier.**



**14. Enfance/Jeunesse - Centre Social du Val d'Arly - Transfert de la convention d'objectifs avec Vivre en Val d'Arly (VVA) - Versement d'une subvention à l'association**

**Rapporteur : Pascale MASOERO**

Vivre en Val d'Arly (VVA) est une association qui œuvre sur le territoire des six Communes du Haut du Val d'Arly pour favoriser et mettre en œuvre une dynamique de développement social, ainsi que pour promouvoir toute activité à destination de la population.

Cette association, agréée Centre Social par la CAF de la Savoie et labélisée « Maison de services aux Publics » par la Préfecture de Savoie, gère le Centre de loisirs, propose des activités culturelles, éducatives ou sportives, anime un espace jeunes et un point information emploi, logement sur le territoire du Val d'Arly...

Cette association contribue à la mise en œuvre de plusieurs actions sociales d'intérêt communautaire portées par le CIAS Arlysère dans le secteur du Val d'Arly.

Par délibération du 5 janvier 2017, le Conseil Communautaire de l'Agglomération Arlysère actait du transfert de la convention d'objectifs 2016-2019 établi avec Com'Arly. Cette convention est désormais transférée au CIAS Arlysère.

Par courrier en date du 16 janvier 2019, Vivre en Val d'Arly sollicite, conformément à la convention d'objectifs, une subvention du CIAS Arlysère à hauteur de 55 000 €, ainsi que la part CAF de 22 003,85 € pour le Contrat Enfance Jeunesse et la part départementale de 5 500 € pour le Contrat Territorial Jeunesse.

Pour l'année 2019, il est proposé, conformément à la convention d'objectifs de porter la subvention à 55 000 € (hors contrats CAF et CEJ).

**Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- **approuve le transfert de la convention d'objectifs avec l'association Vivre en Val d'Arly au CIAS Arlysère ;**
- **approuve l'attribution d'une subvention 2019 à hauteur de 82 503,85 € à l'association Vivre en Val d'Arly ;**
- **autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer tout acte afférent à ce dossier.**

**15. Enfance/Jeunesse - Centre Social du Beaufortain – Versement d'une subvention à l'association d'Animation du Beaufortain (AAB)**

**Rapporteur : Pascale MASOERO**

L'Association d'Animation du Beaufortain (AAB) a pour objet de conduire un projet social et culturel d'animation en contribuant au développement du Beaufortain et à l'amélioration du cadre de vie de ses habitants en :

- Participant aux projets de territoire et en inscrivant les actions de l'AAB dans une dynamique d'actions globales et de développement social du territoire
- Poursuivant l'animation et la gestion des structures et des activités répondant aux besoins de l'enfance et de la jeunesse
- Développant la dynamique locale autour de la famille dans une dimension intergénérationnelle
- Sensibilisant les habitants aux actions de solidarité internationale
- Proposant aux habitants des alternatives dans les choix de leurs modes de vie individuels et collectifs
- Accompagnant les initiatives locales
- Développant le pouvoir d'agir des habitants

En 1996, l'AAB a obtenu l'agrément « Centre Social » de la Caisse d'Allocations Familiales de la Savoie.

Dans le cadre de son projet d'action sociale pour la période 2016/2020, l'AAB a décliné 4 axes de travail dans lesquels s'inscrivent ses actions :

- Etre un lieu de proximité de débats et d'initiatives
- Développer la transversalité et l'intergénérationnel
- Favoriser l'ouverture culturelle comme facilitatrice du vivre ensemble
- Conforter la démarche de développement durable

L'AAB contribue à la mise en œuvre des actions sociales d'intérêt communautaire portées par le CIAS Arlysère dans le Beaufortain.

Ainsi, outre le pilotage du Centre Social et de l'accueil de loisirs Enfance et Jeunesse du Beaufortain, l'AAB, jusqu'à la fin de l'année 2018, assumait la gestion du RAM du Beaufortain ainsi que celle de l'EAJE de Beaufort « La Galipette ».

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, dans la suite des délibérations du 27 septembre et du 15 novembre 2018 de la CA Arlysère, la gestion du RAM et celle de l'EAJE « la Galipette » est désormais suivie en régie par le CIAS Arlysère.

Par délibération du 5 janvier 2017, le Conseil communautaire de l'Agglomération Arlysère actait du transfert de la convention d'objectifs 2017-2020 établi entre l'AAB et la CCB et des contrats CEJ et CTJ (contrats en cours de renouvellement).

Pendant les années 2017 et 2018, la CA Arlysère, par substitution à la CCB, a attribué à cette association des subventions à hauteur de 382 000 € par an pour accompagner le projet de l'association.

Pour l'année 2019, l'AAB nous a fait parvenir une demande de subvention à hauteur de 278 608 €.

Afin de permettre à l'association de poursuivre son action d'intérêt public relevant de l'action sociale d'intérêt communautaire, il est proposé de lui attribuer d'ores et déjà une première subvention de 100 000 € au titre de l'année 2019.

Par ailleurs et afin de prendre en compte les modifications intervenues dans les pourtours de l'action de l'association, il est proposé de mandater Mme la Vice-Présidente et Mme la Directrice du CIAS pour examiner cette demande de subvention et faire, dans le courant de l'année, proposition au Conseil d'administration de convention de partenariat et d'objectifs à intervenir

avec l'AAB définissant pour les années à venir les modalités de soutien du CIAS Arlysère à cette association.

*Jacqueline BIETH est surprise du faible montant de la subvention accordée qui ne correspond pas à la demande de l'association.*

*Pascale MASOERO lui répond qu'il s'agit ici du versement d'une première subvention et qu'un travail va être entrepris pour examiner la demande de l'AAB et travailler également sur la convention de partenariat et d'objectifs définissant les modalités de soutien en lien avec la nouvelle direction.*

*Laurent VERNAZ précise que l'attribution d'une subvention de 300 000 € ne peut se faire sans un travail préalable et engage la responsabilité de tous.*

**Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, par 29 voix pour et 1 abstention (Jacqueline BIETH) :**

- **approuve l'attribution d'une subvention à hauteur de 100 000 € à l'Association Animation du Beaufortain ;**
- **mandate Mme la Vice-Présidente et Mme la Directrice du CIAS Arlysère pour préparer la convention de partenariat et d'objectifs à intervenir avec cette association ;**
- **autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer tout acte afférent à ce dossier.**

*Délibération transmise au représentant de l'Etat le 21/02/2019*

## **16. Ressources Humaines - Convention d'adhésion au service de calcul des allocations de retour à l'emploi du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale de la Savoie**

**Rapporteur : M. le Président**

Les collectivités peuvent être tenues de verser des allocations chômage aux agents stagiaires ou titulaires dans certaines situations statutaires (notamment en cas de non réintégration après disponibilité, licenciement pour inaptitude physique ou insuffisance professionnelle, démission sous certaines conditions, etc.) ou aux agents non titulaires involontairement privés d'emploi (en cas de fin de contrat, licenciement, etc.) lorsque l'employeur territorial a choisi d'être en auto-assurance pour le risque chômage.

Face à une réglementation complexe et en constante évolution en matière d'assurance chômage, le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie a mis en place un service de calcul des allocations de retour à l'emploi afin d'apporter un appui juridique et technique à destination des collectivités et établissements publics affiliés.

Il s'agit d'une mission facultative des Centres de gestion qui a été mise en place en raison du refus d'intervention de Pôle Emploi d'effectuer ces calculs s'agissant d'agents publics, qui ne peut être financée par la cotisation obligatoire.

Les tarifs proposés sont tout à fait modiques (environ une centaine d'euros par dossier) et exclusivement destinés à couvrir les frais engagés par le Centre de gestion pour la mise en place de ce service (logiciel, coût de la maintenance, formation du personnel).

Il est proposé au Conseil d'administration d'autoriser M. le Président à signer la convention d'adhésion au service de calcul des allocations de retour à l'emploi du Centre de gestion de la

Fonction publique territoriale de la Savoie, étant précisé que la convention prend effet à la date de signature pour une durée d'un an, renouvelable deux fois par tacite reconduction.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Vu le projet de convention d'adhésion au service de calcul des allocations de retour à l'emploi du Centre de gestion de la Savoie joint en annexe,

**Le Conseil d'administration, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- **approuve la convention d'adhésion au service de calcul des allocations de retour à l'emploi du Centre de Gestion de la Savoie ;**
- **autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer avec le Centre de gestion de la Savoie ladite convention pour une durée d'un an à compter de la date de signature, renouvelable deux fois par tacite reconduction et tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

*Délibération transmise au représentant de l'Etat le 21/02/2019*

## **17. Date et Lieu de la prochaine réunion du Conseil d'Administration**

**Rapporteur : M. le Président**

Il est proposé que le prochain Conseil d'administration se déroule le :

**Judi 4 avril 2019 à 18h00  
à la Salle de réunion – L'Arpège à Albertville**

**Le Conseil d'administration en prend acte.**

*Délibération transmise au représentant de l'Etat le 21/02/2019*

## **QUESTIONS ORALES**

*Un point est fait sur la fin des travaux de l'EHPAD de Frontenex et son déménagement.*

**Laurent VERNAZ** rappelle que le projet du nouveau bâtiment de l'EHPAD avait été budgété à 10 500 000 € et s'est finalisé à 10 530 000 €. Il tient à remercier M. BENEITO de son aide sur les problématiques de téléphonie.

**Laurent VERNAZ** confirme que le déménagement s'est déroulé le 11 février dernier. Les résidents sont satisfaits et les agents doivent prendre leur marque.

A la question du devenir des anciens bâtiments, **Laurent VERNAZ** répond qu'ils sont propriétés de l'OPAC et seront désormais mis à disposition de la SASSON.

**François GAUDIN** tient également à remercier le travail et le suivi du chantier de l'EHPAD par François CANTAMESSA et les services de l'Agglomération.

**M. le Président** propose plusieurs dates de visites des structures du CIAS Arlysère comme suit :

- Visite EHPAD de Frontenex : Mercredi 6 mars à 17h
- Visite EHPAD d'Ugine : Mercredi 20 mars à 17h
- Visite EHPAD de La Bâthie : Mercredi 3 avril à 17h
- Visite Résidence des 4 Vallées et Accueil de jour Thérapeutique : Mercredi 17 avril à 17h

Les convocations seront envoyées ultérieurement.

**Aucune autre question n'étant soumise au débat, M. le Président lève la séance à 19h30.**

Albertville, le 21 février 2019

Extrait certifié conforme et exécutoire,  
Franck LOMBARD  
Président



Affiché du 21 février au 21 mars 2019 au siège de la Communauté d'Administration.